

# **PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DE MONCEAUX SUR DORDOGNE**

**Date de convocation : 10 décembre 2020**

**L'AN DEUX MILLE VINGT  
LE SEIZE DECEMBRE A DIX-HUIT HEURES**

Le Conseil Municipal de la commune de MONCEAUX SUR DORDOGNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. ARRESTIER Vincent, Maire.

**Présents** : M. DU PRADEL Christian, Mme NACRY Marie, M. DU PRADEL Xavier, Mme CUEILLE Caroline, Mme GRIVEL Bernadette, M. DUBOURG Bruno, Mme FOREST-BOULET Monique, M. LATHIEYRE Pascal, Mme LONGOUR Gisèle, M. MAUGEIN Benjamin, M. POUJADE Jean-Philippe, Mme JOUIN-BREARD Pauline.

Formant la majorité des membres en exercice (13/15).

**Absents excusés** : M. MEILHAC Benoît (Pouvoir à M. DU PRADEL Xavier), M. CHALMEY Sébastien

**Secrétaire de séance** : Mme JOUIN-BREARD Pauline

Conformément à l'article 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, le Maire décide que la réunion du Conseil Municipal se déroulera sans que le public ne soit autorisé à y assister afin de faciliter le respect des « mesures barrières ».

## **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2020**

Le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2020 est adopté à l'unanimité sans observation.

## **AJOUT À L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire indique que trois points ont été ajoutés à l'ordre du jour :

- Décision modificative – Virement de Crédits – Budget Eau
- Demande de subvention – Comité des Fêtes
- Plan comptable abrégé – Budget EAU

Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité.

## **PASSATION DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Considérant le contenu des propositions, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de la C.N.P.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ De RETENIR la proposition de la C.N.P. et de CONCLURE avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 et pour une durée de 1 an,
- ✓ D'AUTORISER le Maire à signer le contrat d'assurance avec la C.N.P.

## **UTILISATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI TEMPORAIRE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CORREZE**

Monsieur le Maire rappelle que pour faire face au problème posé par l'absence momentanée de personnel dans les collectivités territoriales, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la

Corrèze, conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, a créé un Service Public de l'Emploi Temporaire.

L'équipe d'intervenants de ce service est constituée d'agents non titulaires, sélectionnés, formés et recrutés par le Centre en vue :

- Soit d'assurer la continuité des services publics d'une collectivité territoriale affiliée en cas d'indisponibilité ou de défaillance d'un ou plusieurs de ses agents affecté sur des emplois permanents en raison :
  - Exercice des fonctions à temps partiel
  - Détachement de courte durée
  - D'un congé annuel,
  - D'un congé maladie,
  - D'un congé de maternité,
  - D'un congé parental,
  
- Soit de permettre à une collectivité territoriale affiliée de faire face à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité.

La possibilité de bénéficier, en cas de besoin, de l'intervention d'un de ces agents du Centre de Gestion est subordonnée à la signature d'une convention d'affectation du dit agent.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve les termes de la convention générale d'affectation avec le Centre Départemental de Gestion de la Corrèze pour bénéficier de l'intervention d'un agent non titulaire du Service Public de l'Emploi Temporaire,**
- **Autorise le Maire à signer ladite convention générale et à faire appel à ce service en tant que besoin,**
- **Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal article 6218.**

**DECISION MODIFICATIVE – VIREMENT DE CREDITS - BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal sur décision du Maire,

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020 sont insuffisants,

Décide de modifier l'inscription comme suit :

Intitulé des comptes	Augmentation des Crédits		Diminution des Crédits	
	Comptes	Montants (€)	Comptes	Montants (€)
Attribution compensation	739223 - 014	+ 1 170 €		
<b><u>DEPENSES – FONCTIONNEMENT</u></b>		+ 1 170 €		
Energie - Electricité			60612	-1 170 €
<b><u>DEPENSES - FONCTIONNEMENT</u></b>				<b>-1 170 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

**DECISION MODIFICATIVE – VIREMENT DE CREDITS - BUDGET CAISSE DES ECOLES**

Le Conseil Municipal sur décision du Maire,

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020 sont insuffisants,

Décide de modifier l'inscription comme suit :

Intitulé des comptes	Augmentation des Crédits		Diminution des Crédits	
	Comptes	Montants (€)	Comptes	Montants (€)

Autre personnel extérieur	<b>6218</b>	+ 5 000 €		
<b><u>DEPENSES – FONCTIONNEMENT</u></b>		+ 5 000 €		
Autres frais divers			<b>6188</b>	-5 000 €
<b><u>DEPENSES - FONCTIONNEMENT</u></b>				<b>-5 000 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

#### **DECISION MODIFICATIVE – VIREMENT DE CREDITS - BUDGET EAU**

Le Conseil Municipal sur décision du Maire,

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020 sont insuffisants,

Décide de modifier l'inscription comme suit :

Intitulé des comptes	Augmentation des Crédits		Diminution des Crédits	
	Comptes	Montants (€)	Comptes	Montants (€)
Autres fournitures	<b>6068</b>	+ 80 €		
<b><u>DEPENSES – FONCTIONNEMENT</u></b>		+ 80 €		
Titres annulés			<b>673</b>	-80 €
<b><u>DEPENSES - FONCTIONNEMENT</u></b>				<b>-80 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

#### **RENEGOCIATION CONTRAT ELECTRICITE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, Il est nécessaire de renégocier les contrats électricité. Monsieur Christian Du PRADEL en charge des finances a prospecté auprès de différents fournisseurs d'électricité. Après étude, la proposition ALTERNA est l'offre la plus intéressante concernant les deux coffrets forains engendrant une réduction du coût de 17 % par rapport au contrat actuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la proposition commerciale d'ALTERNA pour la fourniture d'électricité des deux coffrets forains situés sur la Place de l'Eglise.
- Charge Monsieur le Maire de signer le Contrat avec ALTERNA

#### **CONTRAT 3C – ODYSSEE INFORMATIQUE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le contrat 3C proposé par ODYSSEE INFORMATIQUE venant en complément du contrat de maintenance couvrant plusieurs avantages, pour un montant de 778.24 €.

Il présente aussi deux devis concernant :

- Le logiciel PANDORE qui permet aux agents techniques de relever les compteurs d'eau directement sur des tablettes et qui serait un gain de temps pour la facturation de l'eau, pour un montant de 330.00 €
- Le logiciel comptabilité CRONOS1.65 dans la version connectée via PISTE qui serait un gain de temps pour la saisie des factures des fournisseurs, pour un montant de 402.50 €.

Monsieur le Maire propose de valider le contrat et les deux devis présentés par ODYSSEE INFORMATIQUE.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ De RETENIR la proposition faite par ODYSSEE INFORMATIQUE prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021,
- ✓ D'AUTORISER le Maire à signer le contrat 3C et les deux devis avec ODYSSEE INFORMATIQUE.

#### **CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE DE FOURRIÈRE ANIMALE AVEC LA SPA**

- Vu la Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le contrat de prestations de service de fourrière animale sans ramassage ni capture proposé par la Société Protectrice des Animaux pour l'année 2021,
- Considérant la nécessité de pouvoir disposer d'un accueil pour les animaux errants,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune peut avoir recours aux services de la Société Protectrice des Animaux (SPA) pour le recueil des animaux trouvés errants sur la voie publique (refuge de la Rochette 19330 CHAMEYRAT).

La SPA propose à la commune de signer un contrat de prestations de service pour l'année 2021 d'une durée d'un an, renouvelable 2 fois un an.

Sur appel de la mairie, la SPA assure la prise en charge des animaux qui lui sont amenés, la détention en fourrière de ces animaux pendant le délai légal (8 jours ouvrés), puis, si l'animal n'a pas été repris par son propriétaire, le transfert dans les locaux du refuge pour y être tatoué, vacciné et proposé à l'adoption.

Le montant annuel forfaitaire de l'offre s'élève à 890.00 € TTC pour l'année 2021. Monsieur le Maire explique que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- accepte le contrat de prestations de service de fourrière animale proposée par la SPA,
- accepte de budgéter le montant annuel forfaitaire de l'offre,
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

#### **AGENDA 21**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer concernant la continuité du projet de l'Agenda 21, suite à la présentation de la démarche qui a été présentée en Conseil Municipal le 08 octobre 2020 par Madame Céline ROBERT.

Après discussion, le Conseil Municipal vote à main levée

POUR : 0

CONTRE : 14

#### **SCHEMA DIRECTEUR AEP**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé aux élus concernés de la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne un rendez-vous afin d'organiser une réunion qui permettra de répondre aux questions posées par le Conseil Municipal. Monsieur le Maire doit informer le Conseil Municipal de la date et de l'heure de la réunion

#### **DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier envoyé par la Lieutenant-colonel Yves LASVIGNE délégué Militaire Départemental Adjoint de la Corrèze, indiquant qu'il est nécessaire de désigner un correspondant Défense de la Commune.

Conformément à la circulaire du 26 octobre 2001 émanant du Secrétariat d'Etat à la Défense chargée des anciens combattants, il doit être procédé à la mise en place d'un correspondant défense (CORDEF) au sein de chaque commune française.

L'élu désigné par le conseil municipal devient l'interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département sur les questions de défense. A ce titre, il entretient des relations étroites avec la délégation militaire départementale laquelle, en retour, l'informe autant que de besoin de l'actualité défense nationale et départementale.

A l'issue des élections municipales de 2020, de nouveaux CORDEF doivent donc être désignés par les conseils municipaux et il appartiendra à la DMD de les instruire et/ou de les informer lors de réunions au sein des arrondissements dès janvier 2021 selon des modalités d'organisation qui seront communiquées ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas procéder à scrutin secret et désigne **Monsieur Bruno DUBOURG** comme Correspondant Défense de la Commune.

### **BUDGET EAU : PLAN COMPTABLE ABREGE**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une délibération avait été prise en date du 30 Août 2019 pour passer en comptabilité développée sur le Budget « EAU ». Cependant, pour être en phase avec la saisie comptable du Trésor Public et avoir la même comptabilité que le Budget « Assainissement », il est préférable d'être en comptabilité abrégée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- De passer en comptabilité abrégée pour le budget « Eau ».

### **SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE**

Au vu de la demande faite par le Comité des Fêtes et des Foires et compte-tenu de la nature et de l'intérêt de leurs projets et activités entrant dans les actions que la commune peut légalement aider ;

Au vu de l'inscription au budget principal 2020 en dépenses de fonctionnement d'un montant de 5 000 € à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et aux personnes privées » ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide d'accorder les subventions aux associations pour l'année 2020 selon le tableau ci-dessous :

<b>ASSOCIATION</b>	<b>MONTANT SUBVENTION ACCORDÉE EN 2020</b>
<b>Comité des Fêtes et des Foires</b>	<b>800 €</b>

### **AFFAIRES DIVERSES**

- Repas des Aînés

Monsieur le Maire fait le point sur le repas des Aînés des années précédentes. Il indique que les personnes ayant droit de participer au repas devaient avoir 65 ans et plus et que la commune demandait une participation de 15 € pour les accompagnants (de moins de 65 ans). Les personnes ne pouvant assister au repas avaient droit à un colis simple pour une personne seule et un colis double pour un couple sachant que celles-ci devaient être âgées de 70 ans et plus. Considérant l'actualité sanitaire, le Conseil Municipal décide qu'il n'y aura pas de repas cette année, Il décide de distribuer des colis à toutes les personnes âgées de 65 ans et plus (un colis simple pour une personne seule et un colis double pour un couple). Marie NACRY et Xavier Du PRADEL sont en charge de l'organisation. Il est proposé aussi de faire paraître un article de presse avertissant les Aînés que cette année il sera distribué un colis pour chacun au lieu du repas traditionnel.

- Demande de subvention par diverses associations

AFSEP et ODCV ont demandé une subvention exceptionnelle, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite.

- Devis Michel PERRIER

Monsieur le Maire présente le devis envoyé par Michel PERRIER concernant la réfection de l'accès côté rampe de la salle polyvalente. Le devis s'élève à 1 748.99 € HT soit 2 098.79 € TTC. Le Conseil Municipal valide le devis.

- Devis Association IDEE

Monsieur le Maire présente le devis envoyé par IDEE concernant l'entretien des captages pour un montant de 3 334.50 € HT soit 4 001.40 € TTC. Le Conseil Municipal valide le devis.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur MERCIER Denis a effectué des travaux de révision de toiture sur les différents bâtiments de la commune pour un montant de 850.00 € TTC.

- Courrier réponse à Madame FONTAINE Cindy

Monsieur le Maire donne lecture du courrier réponse à Madame FONTAINE Cindy. Le Conseil Municipal propose d'acquérir un panneau supplémentaire « Interdiction à tous véhicules à moteur », accepté à l'unanimité.

- IFSE

Monsieur le Maire indique que Madame Laurence MAUGEIN secrétaire de Mairie assistera désormais à toutes les réunions du Conseil Municipal. Pour éviter d'avoir des heures à récupérer il décide d'augmenter la prime IFSE qui est calculée en raison de 4 heures par mois ce qui fait 54.20 € par mois à ajouter au IFSE qu'elle perçoit déjà.

- Courrier de la Marine Nationale informant le recrutement de jeune, le Conseil Municipal décide de l'afficher en mairie et de faire passer l'annonce sur Info-flash.

**La séance est levée à 22h30.**

**PAGE DE SIGNATURES – PV du 16 décembre 2020**

Délibération n°2020/11/91 - Renouvellement Contrat Assurances CNP  
Délibération n°2020/11/92 - Contrat – Service de remplacement Centre de Gestion 19  
Délibération n°2020/11/93 - Décision Modificative – Budget Principal – Virement de crédits  
Délibération n°2020/11/94 - Décision Modificative – Budget Caisse des écoles – Virement de crédits  
Délibération n°2020/11/95 - Décision Modificative – Budget Eau – Virement de crédits  
Délibération n°2020/11/96 - Renégociation Contrat Electricité  
Délibération n°2020/11/97 - Contrat 3C – ODYSSEE INFORMATIQUE  
Délibération n°2020/11/98 - Renouvellement Contrat Prestation SPA  
Délibération n°2020/11/99 - Désignation correspondant Défense de la Commune  
Délibération n°2020/11/100 - Comptabilité Plan comptable Abrégé - Budget Eau  
Délibération n°2020/11/101 - Subvention 2020 - Comité des Fêtes et des Foires

<b>MEMBRE DU CM</b>	<b>SIGNATURE</b>
ARRESTIER Vincent	
DU PRADEL Christian	
NACRY Marie	
DU PRADEL Xavier	
CUEILLE Caroline	
CHALMEY Sébastien	

DUBOURG Bruno	
FOREST-BOULET Monique	
GRIVEL Bernadette	
JOUIN-BREARD Pauline	
LATHIEYRE Pascal	
LONGOUR Gisèle	
MAUGEIN Benjamin	
MEILHAC Benoît	
POUJADE Jean-Philippe	

Nombre d'élus en exercice : 15

Elus présents : 13

Elu représenté : 1

Elus excusés : 2

Exprimés : 14